

DOSSIER DE PRESSE



8^{es} RENCONTRES
PROFESSIONNELLES
DE L'ORIENTATION
DES JEUNES HANDICAPÉS



L'OBLIGATION DE FORMATION
DES 16-18 ANS :
QUELLES PERSPECTIVES

5 OCTOBRE 2020



SOMMAIRE

Programme	3
L'Onisep au service de l'école inclusive	4
Programme Handijeunes du CIDJ : aider les jeunes handicapés à être acteurs de leurs choix	5
1 ^{re} table ronde : « Les dispositifs de formation au-delà de 16 ans »	16
2 ^{de} table ronde : « Quel est le rôle des acteurs de l'emploi dans cette obligation de formation ? »	20
Contacts	24

PROGRAMME

14 h 00 - 14 h 40

Ouverture des rencontres

→ **Sophie Bosset-Montoux**, directrice générale du CIDJ

→ **Frédérique Alexandre-Bailly**, directrice générale de l'Onisep

→ **Sylvie Charrière**, députée de Seine-Saint-Denis, auteure du rapport « Formation obligatoire des 16-18 ans ; passer d'un droit formel à un droit réel »

Animatrice :

→ **Marie-Pierre Toubhans**, coordinatrice générale de l'association Droit au savoir

14 h 30 - 15 h 30

1^{re} table ronde : « Les dispositifs de formation au-delà de 16 ans »

En quoi cette obligation de formation introduit-elle de nouvelles responsabilités pour les acteurs de l'enseignement, de l'orientation et de la formation ? Quel pilotage ? Quelles perspectives pour les parcours des jeunes en situation de handicap, de la formation vers l'emploi ?

→ **Sarah Ben M'Barek et Boleslas Palewski**, académie de Versailles

→ **Marc Perrine**, Erea Alexandre Dumas

→ **Nadia Maazouzi**, CFA Médéric

→ **Raphael Simon**, CFA EPMT

15 h 30 - 15 h 50

Échanges avec la salle

15 h 50 - 16 h 15

Pause

16 h 15 - 17 h 20

2^e table ronde : « Quel est le rôle des acteurs de l'emploi dans cette obligation de formation ? »

Pour les acteurs de l'emploi, cette obligation peut constituer une opportunité. Quelles actions peuvent être mises en place aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé (quelle que soit la taille des entreprises) ?

→ **Jacques Dangleterre**, Convergence 93

→ **Mohamed Ayadi**, FIPHP

→ **Marc-André Fayos**, la Fagerh

→ **Gérard Lefranc**, Thales

17 h 20 - 17 h 40

Échanges avec la salle

17 h 40 - 18 h 00

Synthèse des rencontres

→ **Jérémie Boroy**, président du CNCPH



L'ONISEP AU SERVICE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Du collège à l'insertion professionnelle, en passant par l'enseignement supérieur, l'orientation des jeunes en situation de handicap fait l'objet d'une attention constante dans les publications et services numériques de l'Onisep. Le suivi de ces actions, pour une École toujours plus inclusive, est assuré par le service handicap de l'Onisep.

UNE INFORMATION DÉDIÉE AUX ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

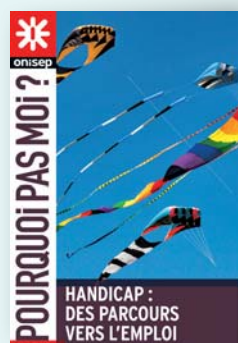
- www.onisep.fr/Handicap est un espace consacré au parcours de scolarité et à l'orientation des jeunes en situation de handicap, jusqu'à l'insertion professionnelle. Cet espace donne également accès à une base de données handicap référençant des établissements et services médico-sociaux, les dispositifs Ulis, et des organismes-ressources.
- **Les tchats Handicap 2019** de l'Onisep, à suivre et à consulter sur www.onisep.fr/Tchats.
- Le module pédagogique en ligne « Handicap et École inclusive » pour les équipes éducatives sur onisep.fr.
- La publication Handicap : des parcours vers l'emploi, dans la collection « Pourquoi pas moi ? ».
- La collection « Handi+ » et la publication Des études supérieures à l'emploi, parue dans différentes régions et académies.
- Une série audiovisuelle à consulter sur **Onisep TV** et www.onisep.fr/Handicap.
- Les jeunes, les familles et les professionnels peuvent consulter le fil d'actualité de la page Facebook OnisepHandicap.
- Un espace « Études et handicap » les accueille au Salon européen de l'éducation et au salon Post-bac en Ile-de-France.

LES PARUTIONS À CONNAÎTRE EN ILE-DE-FRANCE

- Dans le dossier « Handicap » des pages régionales de www.onisep.fr :
- La publication « Scolariser les élèves à besoins éducatifs particuliers », mise en ligne à l'automne 2020 dans cinq régions et académies ;
 - Les plaquettes « Formation et insertion professionnelles pour les jeunes en situation de handicap » dans chacun des départements franciliens ;
 - Les « Handi-fiches » sur les établissements d'enseignement supérieur ;
 - Dossier sur les actions menées dans le cadre de la convention francilienne « Atouts pour tous ».

DES FORMATIONS ET DES MÉTIERS POUR TOUS

- www.monorientationenligne.fr, les conseillers du service en ligne gratuit de l'Onisep mobile répondent aux questions d'orientation des jeunes et des familles.
- Les **guides d'orientation de l'Onisep**, diffusés dans tous les établissements en préparation de la rentrée 2020 (Après la 3^e, Entrer dans l'enseignement supérieur après le bac...), et la collection « **Dossiers** » (Après le bac, Classes prépa...) dédient des pages aux élèves en situation de handicap.
- **L'application Folios** est un outil au service des parcours éducatifs, en particulier du parcours Avenir.





PROGRAMME HANDIJEUNES DU CIDJ AIDER LES JEUNES HANDICAPÉS À ÊTRE ACTEURS DE LEURS CHOIX



Depuis 2009, le CIDJ développe un programme spécifique destiné aux jeunes en situation de handicap : « Handijeunes ». Une équipe de professionnels formée à la problématique du handicap propose de nombreux services s'appuyant sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

4 OBJECTIFS AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- **Accompagner** les jeunes en situation de handicap dans la construction de leur projet d'orientation scolaire ou professionnelle.
- **Promouvoir** l'accès aux études supérieures, gage d'une meilleure insertion professionnelle.
- **Faciliter** l'insertion des jeunes handicapés en les mettant en relation avec les entreprises, les acteurs de la formation et de l'emploi.
- **Favoriser** l'inclusion et la mixité dans un lieu ordinaire accueillant tous les jeunes.



UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

- **Des entretiens individuels** où toutes les questions sont abordées : orientation, projet professionnel, emploi, démarches...
- **Des ateliers thématiques** pour faire émerger les qualités et les talents des jeunes.
- **Des accueils de groupes** pour découvrir les ressources du CIDJ et bénéficier de conseils.

UNE DOCUMENTATION ACTUALISÉE

- Des contenus éditoriaux sont publiés sur le site www.cidj.com/handijeunes : articles, interviews, témoignages, vidéos dédiés à la thématique « Emploi et études avec un handicap ».
- Le guide *Ces secteurs qui recrutent* (éd. 2019) propose une rubrique « Emploi et handicap » dans chaque fiche secteur.
- Le guide *Trouver un emploi avec un handicap* est diffusé gratuitement au CIDJ, dans le réseau information jeunesse et dans les salons.

DES ÉVÉNEMENTS FAVORISANT LE DIALOGUE ENTRE JEUNES ET PROFESSIONNELS

- **Des forums** de rencontre entre jeunes handicapés, établissements de formation et entreprises ont lieu en octobre. Des contrats en alternance, des offres d'emploi et des stages sont proposés dans de nombreux secteurs et à tous les niveaux de formation. Une journée est également dédiée à l'entrepreneuriat.
- **Des conférences et des rencontres professionnelles** sont organisées pour susciter échanges et débats, et mettre en valeur des témoignages sur des thématiques, telles que l'orientation et l'insertion professionnelle, l'inclusion en milieu scolaire, la mobilité internationale, la découverte de l'entreprise du secteur adapté et du milieu protégé...



EN COLLABORATION...



« Droit au savoir »

est une association nationale, regroupant 32 organisations, qui intervient pour favoriser la poursuite d'études des jeunes en situation de handicap de plus de 16 ans (filières secondaires, professionnelles, post-bac) et leur insertion sociale et professionnelle.

« **Droit au savoir** » constitue un lieu de réflexion, d'élaboration de propositions et une source d'information pour les jeunes et leurs familles.

« **Droit au savoir** » construit des outils :

- une ligne directe d'information : 01 40 78 27 03 ;
- une brochure d'information présentant les déficiences, troubles, maladies invalidantes et situations de handicap et les réponses possibles pour l'accessibilité des études supérieures ;
- une foire aux questions, des conseils et une lettre d'information.

« **Droit au savoir** » participe à des actions, à des projets Erasmus + et de recherche. Elle organise une journée d'étude annuelle.

contact@droitausavoir.asso.fr - www.droitausavoir.asso.fr

AVEC :



Arpejeh, une association mobilisée pour l'inclusion professionnelle des jeunes

L'association Arpejeh est née d'une conviction : les jeunes - tous les jeunes - sont l'avenir d'un pays. Dans ce cadre, il est indispensable, dans une société qui se veut et se doit d'être inclusive, de donner confiance en eux aux jeunes en situation de handicap, de les persuader qu'ils ont un avenir professionnel.

L'association Arpejeh regroupe aujourd'hui près de 90 entreprises et collectivités engagées dans une politique active en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes handicapés, de l'égalité des chances et de la diversité.

Ainsi, Arpejeh encourage les jeunes en situation de handicap à se projeter dans l'avenir, tout en accompagnant les entreprises dans leur politique d'inclusion. L'objectif d'Arpejeh est de construire une relation jeune/entreprise, au-delà du handicap, dans une démarche à moyen et long terme.

Pour en savoir plus : www.arpejeh.com



ET



L'Apel (Association des parents d'élèves de l'enseignement libre)

rassemble plus de 900 000 adhérents et les milliers de bénévoles autour d'une conviction : les parents sont les premiers et ultimes éducateurs de leurs enfants. Le projet du mouvement est la raison d'être de notre engagement quotidien, dans 5 000 établissements scolaires, au service de l'avenir de plus de 2 millions d'enfants.

Mouvement apolitique et non confessionnel, nous soutenons, dans un dialogue libre et constructif, le caractère propre de l'enseignement catholique.



Les conseillers ARS de la convention « Atouts pour tous »

Dans le cadre de la convention « Atouts pour tous », dédiée à l'insertion professionnelle du public âgé de 16 à 30 ans en situation de handicap, l'agence régionale de santé finance quatre postes de conseiller en insertion dans les départements 78, 93, 94, 95. Les conseillers en insertion interviennent pour assurer le suivi

socioprofessionnel des jeunes en situation de handicap, quel que soit leur statut : en fin de scolarité, usagers d'un établissement médico-social, apprentis, étudiants, en recherche d'emploi. L'objectif est de sécuriser le parcours de ces jeunes et de prévenir les ruptures. Les conseillers en insertion professionnelle construisent des projets territoriaux et interviennent en complémentarité des autres dispositifs : service public de l'emploi, Éducation nationale, MDPH, ESMS...



Convention partenariale pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap

« Atouts pour tous IDF »

est un partenariat entre des institutions, acteurs de l'éducation, service public de l'emploi et entreprises engagés dans l'accompagnement tout au long des études et du parcours d'accès à l'emploi de jeunes en situation de handicap de 16 à 30 ans (convention régionale signée en 2015 et renouvelée en 2019).

Ses acteurs opérationnels :

- chargés d'insertion Éducation nationale et de l'agence régionale de santé ;
- chargés de mission handicap au sein des universités ;
- conseillers Cap emploi et missions locales ;
- référents handicap au sein des entreprises (AccorInvest, Airbus Defence and Space, Altran, BNP Paribas, Capgemini, Dassault Systèmes, GE Healthcare, HandiEM, Manpower, Orange, Safran, SNCF, Sopra Steria, Thales, Union nationale des entreprises adaptées).

Ces acteurs opérationnels conjuguent leurs actions : conseils, orientation, accompagnements socioprofessionnels, aide matérielle (fonds d'intervention), mise en relation avec l'entreprise (parrainage, stage, alternance, premier emploi). « Atouts pour tous IDF » organise aussi des rencontres d'information à l'intention des professionnels, des jeunes et des familles.

**Plus d'info : www.prithidf.org
Contact : atouts-pour-tous-idf@ac-paris.fr**



Défi métiers, le Carif-Oref francilien,

est un GIP (groupement d'intérêt public) créé et financé par l'État et le conseil régional d'Ile-de-France. Sa gouvernance quadripartite est composée d'acteurs publics, de partenaires sociaux et d'acteurs socio-économiques. En tant que spécialiste de l'offre et des besoins de formation, Défi métiers accompagne la réflexion et l'action des décideurs et des opérateurs franciliens de l'emploi-formation-orientation.

Pour faciliter l'accès à la formation des personnes en situation de handicap, Défi métiers intervient, à la demande de l'Agefiph, auprès des organismes de formation et des CFA pour intégrer les besoins particuliers de ce public dans l'accueil, l'organisation et la pédagogie de ces établissements.

Le GIP s'engage également à systématiser la prise en compte de la dimension handicap dans tous ses projets et publications.

Il inscrit aussi son action dans le cadre du développement de nouveaux partenariats pour promouvoir l'accès des personnes handicapées à l'emploi et à la formation.

www.defi-metiers.fr



La FCPE Paris

est la première fédération nationale de parents d'élèves. Elle compte presque 7 000 adhérents à la fois dans le 1^{er} et le 2^d degré de l'enseignement public. Elle siège dans toutes les instances de l'Éducation nationale au niveau départemental, dont la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH de Paris. Sa mission est d'aider les familles d'enfants scolarisés dans l'enseignement public à être réellement considérées comme des co-éducateurs pour accompagner au mieux

leurs enfants vers la réussite en évaluant leurs besoins et les ressources spécifiques proposées par la MASESH (Mission académique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap), afin qu'à chaque étape de son parcours d'élève, l'enfant puisse bénéficier des aménagements pédagogiques, humains et techniques nécessaires et suffisants.

La FCPE est membre actif des comités de pilotage du groupement d'intérêt public de la réussite éducative à Paris, du dispositif Paris-Collège-Familles, du programme Handijeunes du CIDJ.

<https://www.fcpe75.org/>



LUTC (Level Up Tech Consulting)

a pour but de répondre aux besoins des entreprises en matière d'accessibilité ou de maintien à l'emploi par des solutions innovantes.

Le monde très connecté a permis de développer l'accessibilité. Cependant, nous ne sommes pas tous égaux face à l'appropriation de ces innovations : LUTC s'inscrit comme une réponse face à cette inégalité. Soucieux d'apporter des solutions de qualité, LUTC s'entoure des meilleurs. La fondatrice est partie prenante de plusieurs comités sur la thématique du handicap et elle compte également comme partenaire un acteur clé chez Microsoft.

Toujours dans une démarche innovante, LUTC s'applique à sélectionner uniquement les structures répondant à son cahier des charges strict.

Le pôle recherche et développement, financé exclusivement par des canaux non lucratifs afin de garantir sa neutralité, offre à des structures dépourvues de moyens la possibilité d'avoir accès à l'innovation. En outre, le pôle R&D s'emploie à faire des études poussées sur des thématiques encore vierges ou peu nourries.

www.level-up-tech-consulting.com



PRÉSENTATION DES TROIS ACADÉMIES D'ILE-DE-FRANCE

Les trois académies d'Ile-de-France sont signataires de la convention régionale « Atouts pour tous ». Des chargées de mission académiques accompagnent les élèves en situation de handicap vers l'emploi et la formation, et facilitent les liaisons avec le service public de l'emploi, les professionnels de l'Éducation nationale, la MDPH, les acteurs de l'apprentissage et du médico-social.

→ **L'académie de Créteil** accompagne les jeunes dans leur parcours d'insertion pour leur offrir une réponse sécurisée grâce à une coopération entre les différents acteurs des territoires et à l'appui de l'action des chargés d'insertion.

→ **L'académie de Paris** propose trois dispositifs d'insertion professionnelle pour les élèves de faible niveau de qualification. Elle met en place des procédures de sécurisation des parcours pour les sortants du système scolaire.

→ **L'académie de Versailles** mène des actions pour sécuriser les parcours de ces élèves avec l'appui de quatre chargés d'insertion : suivi de cohorte (Handipro), liaison lycée-université, projet de plateforme d'apprentissage...



GRAND TÉMOIN



Jérémy Boroy

Président du Conseil national consultatif
des personnes handicapées

Alors que l'audace n'a jamais été autant encouragée dans la construction des parcours professionnels et que les formes d'emploi poursuivent leur diversification, il serait aberrant que des jeunes n'accèdent pas à leurs propres choix professionnels du fait de leur handicap. L'obligation de formation des 16-18 ans représente une véritable opportunité pour que des jeunes puissent compléter, prolonger, amplifier, diversifier leurs découvertes et leurs apprentissages, tout en mobilisant les ressources parfois nécessaires pour réduire ou supprimer les situations de handicap qu'ils rencontrent.

Viser la maîtrise des codes propres au secteur professionnel envisagé et rester maître de ses choix de vie et professionnels sont les deux tuyaux que je souhaite partager avec les jeunes qui s'interrogent sur leurs objectifs et cherchent à construire un premier projet professionnel conforme à leurs aspirations personnelles.

Ces ambitions seront au cœur de ces 8^{es} rencontres professionnelles autour de l'accès des jeunes à une orientation choisie.

1^{RE} TABLE RONDE « LES DISPOSITIFS DE FORMATION AU-DELÀ DE 16 ANS »



**Boleslas PALEWSKI
et Sarah BEN-M'BAREK**

LP Lucien Voilin, Puteaux et LP Louis Blériot, Suresnes
Coordonnateurs Ulis

Comment envisagez-vous le rôle des coordonnateurs Ulis dans la poursuite de l'obligation de formation au-delà de 16 ans ?

Pour pouvoir au mieux envisager ce rôle, nous avons besoin d'une « fiche » des démarches à engager à la sortie du lycée (Cap emploi, RQTH, etc.). Poursuivre la formation au-delà de 16 ans doit se faire en lien avec les entreprises partenaires, les Sessad, les associations pour créer un parcours individualisé de 1 an à mettre en place par les coordonnateurs Ulis pour les élèves sortant de CAP qui ne peuvent pas poursuivre en bac professionnel. Cependant, la question des moyens (humains, financiers) se pose. Il s'agira enfin de développer un suivi amélioré des élèves quittant l'établissement (recueil des besoins, aide aux démarches, etc.) coordonné avec les autres acteurs intervenant au sein de l'académie.

Quels outils l'académie met-elle en place pour la mise en œuvre de la poursuite de formation ?

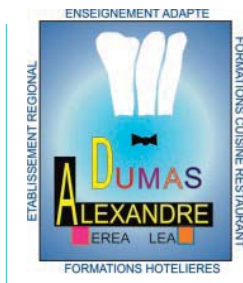
→ **la fiche de liaison Handipro**, qui permet d'identifier par le biais notamment des coordonnateurs Ulis les élèves en situation de handicap en fin de parcours, et pour lesquels il faut un accompagnement vers une nouvelle formation (initiale ou en alternance), une poursuite d'études supérieures, une insertion professionnelle ou un projet à définir.

→ **un support « Osez les études supérieures »** créé avec les référents handicap des universités pour informer les jeunes sur les aménagements possibles et les liens vers les sites universitaires dédiés au handicap.

→ **une plateforme expérimentale « Apprentissage »** avec le CFA académique pour les jeunes relevant de dispositifs Ulis, avec un accompagnement de l'apprenti et de l'entreprise.

Descriptif de l'organisme :

Depuis 2014, l'académie de Versailles met en œuvre un dispositif pour les élèves en situation de handicap. L'objectif est d'accompagner et de sécuriser la transition entre la fin de leur formation et la vie professionnelle en évitant les ruptures de parcours. La fiche de liaison Handipro permet de les identifier et de mettre en place un accompagnement renforcé par la présence de quatre chargés d'insertion professionnelle départementaux et de deux conseillers ARS. En 2019, 450 jeunes ont retourné cette fiche.



Marc PERRINE
Erea Alexandre Dumas
Proviseur

Quelles sont les spécificités de l'enseignement adapté, et particulièrement des Erea ?

Les Erea correspondent aux besoins spécifiques d'une première qualification professionnelle d'élèves a priori éloignés de celle-ci.

La notion d'adaptation renvoie à l'utilisation de différentes démarches, qui sont : l'individualisation du programme, la mise en place d'une pédagogie différenciée et la variation des contextes, des situations, des rythmes, des conditions et des supports d'apprentissage.

Place de l'élève : l'objectif est de rendre le jeune acteur de son parcours d'orientation et de formation en lui donnant les repères nécessaires. L'enseignant est un médiateur entre l'élève et les apprentissages, il doit être un référent dans les démarches du jeune.

Comment les Erea peuvent-ils se positionner dans cette obligation de formation au-delà de 16 ans ?

Les Erea assurent l'accès à une qualification de niveau 3 (niveau CAP) pour leurs élèves de 16 à 18 ans et plus. Pour l'Erea Alexandre Dumas, nous pouvons compter sur un réseau des écoles de l'hôtellerie et du tourisme de Paris, qui compte sept établissements.

Pour les élèves sortants en situation de handicap, l'Erea Alexandre Dumas dispose du MAVIP (module d'accompagnement vers l'insertion professionnelle), un dispositif qui leur permet de travailler un projet professionnel réaliste et de le mettre en œuvre. Un dispositif intitulé « Passerelle handicap » accueillant une dizaine de jeunes sur 9 mois en alternance (2 jours en CFA, 2 jours en entreprise) permet également de préparer un CAP agent polyvalent de restauration.

Descriptif de l'organisme :

La capacité d'accueil est de 220 élèves, répartis en 12 divisions : classe relais, classe de 3^e prépa-métiers, UPE2A LP (unité pédagogique pour élèves allophones arrivant en lycée professionnel), CAP cuisine et CAP HCR (hôtellerie, café-brasserie et restaurant).

L'établissement accueille également le Greta M2S (métiers de la santé et du social) assurant l'accompagnement vers l'emploi et la formation d'adultes sourds ou malentendants.



Nadia MAAZOUZI

École hôtelière de Paris - CFA Médéric

Adjointe de direction-référente handicap

Pouvez-vous nous présenter votre CFA et la classe passerelle que vous avez mise en place ?

L'École hôtelière de Paris - CFA Médéric, située dans le 17^e arrondissement de Paris, forme en alternance 700 jeunes par an aux métiers de la restauration (cuisine, pâtisserie, sommellerie, service, traiteur...) allant du CAP au BTS. La dimension sociale occupe une place prépondérante au sein de notre école, notamment avec l'accueil de jeunes en situation de handicap.

Nous recevons une cinquantaine d'apprentis en situation de handicap dans nos formations classiques.

Ces jeunes sont accompagnés et ils bénéficient de renfort pédagogique lorsque c'est nécessaire.

Depuis 4 ans et en partenariat avec l'Éducation nationale, nous avons mis en place la formation d'élèves en situation de handicap sous statut scolaire avec une convention de stage. Cette démarche, appelée « la Passerelle », assure un enseignement basé sur 2 jours au CFA en travaux pratiques, 2 jours en stage dans une de nos entreprises partenaires, et la dernière journée à l'école de rattachement (IME, Itep et autres).

Quelles poursuites d'études ou insertion professionnelle possibles à la suite de la classe passerelle ?

À l'issue de la formation passerelle, l'équipe pédagogique se réunit et étudie les possibilités pour l'avenir du jeune, en fonction de son profil. Pour les élèves qui ont la capacité et les bases pour suivre les cours théoriques, nous proposons un CAP en 2 ans avec un accompagnement. Concernant les jeunes qui sont prêts à entrer dans la vie active car ils ont acquis suffisamment de technicité, nous les aidons dans leur recherche d'emploi. Enfin, pour nos jeunes qui ont plus de difficultés, nous favorisons les milieux protégés comme les Esat ou les entreprises adaptées.

Descriptif de l'organisme :

L'École hôtelière de Paris - CFA Médéric, située dans le 17^e arrondissement de Paris, forme en alternance 700 jeunes par an aux métiers de la restauration (cuisine, pâtisserie, sommellerie, service, traiteur...) allant du CAP au BTS. La dimension sociale occupe une place prépondérante au sein de notre école, notamment avec l'accueil de jeunes en situation de handicap.



Raphaël SIMON

EPMT

Assistant de la direction pédagogique-référent handicap

Pouvez-vous nous présenter votre CFA et la classe passerelle que vous avez mise en place ?

Nous sommes le CFA École de Paris des métiers de la table, situé dans le 17^e arrondissement.

Nous comptons à ce jour 1 300 apprenants.

Cela fait 40 ans que l'école existe.

Nous avons une passerelle handicap agent de la restauration, en partenariat avec le groupe Elior et l'Éducation nationale. Nous accueillons cette année 8 jeunes sur cette passerelle.

Quelles poursuites d'études ou insertion professionnelle possibles à la suite de la classe passerelle ?

Le but majeur est la poursuite d'études en CAP PSR (production et services en restauration) ou en CAP APR (agent polyvalent de la restauration). Les jeunes peuvent aussi être dirigés vers des ESAT, vers le MAVIP ou vers un emploi direct.

Descriptif de l'organisme :

CFA EPMT 1300 apprentis. Nous formons nos jeunes sur les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de l'alimentation. L'école existe depuis plus de 40 ans. Au niveau du handicap, l'école accueille 50 apprenants en situation de handicap.

2^{DE} TABLE RONDE « QUEL EST LE RÔLE DES ACTEURS DE L'EMPLOI DANS CETTE OBLIGATION DE FORMATION ? »



Jacques DANGLETERRE

Convergence 93

Chargé de projet handicap IEJ JSH*

Pouvez-vous nous présenter l'IEJ JSH ?

L'IEJ JSH s'adresse aux jeunes en situation de handicap ayant déjà une RQTH, ou dont les difficultés nécessitent un accompagnement renforcé. Six missions locales ont intégré cette opération IEJ JSH. Les jeunes doivent être NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en stage) au moment de leur entrée. Un contrat d'engagement de 1 an est ainsi signé entre le jeune et son référent. Chaque référent a un portefeuille de 30 jeunes, avec un suivi individualisé : entretiens fréquents, ateliers collectifs, démarches à l'extérieur (accompagnement dans une structure, visite d'une entreprise adaptée, rendez-vous avec un partenaire). Cet accompagnement se poursuit durant l'année au gré des situations : PMSMP, entrée en formation, emploi. Il se cale sur les attentes, les besoins du jeune, et évolue en fonction de sa situation.

Quelles opportunités cette initiative peut-elle apporter dans le contexte de l'obligation de formation au-delà de 16 ans ? En quoi l'accueil en mission locale est-il renforcé ?

Si certains jeunes ont une RQTH au moment de leur entrée en IEJ JSH, d'autres sont positionnés par un psychologue, un conseiller, au vu de leurs difficultés. C'est le référent IEJ JSH qui va clarifier avec ce jeune ses difficultés, y mettre des mots, recevoir sa famille, aborder la question du handicap, monter le dossier MDPH... Le portefeuille restreint de jeunes suivis permet au référent d'être disponible et de relayer les besoins, les souhaits des jeunes auprès des partenaires, de se rendre en rendez-vous avec eux si besoin. La durée d'engagement de 1 an, reconductible pour l'IEJ JSH, offre au jeune et à son référent un espace-temps qualitatif pour cheminer au mieux dans la mise en place de son projet de vie/professionnel.

Descriptif de l'organisme :

Convergence 93, réseau des missions locales de Seine-Saint-Denis, a été créé en 2008 par les directions des missions locales afin de mutualiser des ressources, de monter des opérations collectives, de porter des projets à l'échelle départementale, de représenter les missions locales auprès des financeurs et instances décisionnaires : État, Région, Département, Europe. Convergence 93 porte ainsi l'opération IEJ depuis 2015, financée par le FSE, pour le compte de 10 missions locales.

* IEJ JSH: initiative Emploi des jeunes - jeunes en situation de handicap



Marc-André FAYOS

FAGERH

Directeur du CRP de Sillery

Pouvez-vous nous dire ce que sont les CRP et en quoi ils peuvent intervenir auprès des jeunes de plus de 16 ans ?

Les centres de réadaptation professionnelle (CRP) dispensent dans toute la France des formations qualifiantes et préparatoires aux personnes en situation de handicap de plus de 16 ans et orientées par la MDPH dans un environnement médico-social adapté. Un suivi médical, social, psychologique et un accompagnement à l'emploi intégrant des stages en entreprise sont proposés en vue d'une insertion sociale et professionnelle.

Plusieurs CRP offrent la possibilité d'un hébergement individuel pris en charge par la Sécurité sociale.

Les personnes accueillies ont le statut de stagiaire de formation professionnelle et sont rémunérées.

Les CRP proposent 200 formations sur 14 secteurs d'activité, dont des actions spécifiques de projet ou de remobilisation pour les jeunes.

Quels nouveaux partenariats cela peut-il induire ?

Un partenariat entre le réseau de FAGERH IDF, les Ulis lycées de l'académie de Paris et la MDPH 75 est en projet dans le cadre de la nouvelle loi pour l'École de la confiance qui crée l'obligation de formation pour les 16-18 ans.

La FAGERH participe aux ateliers de la convention « Atouts pour tous » sur le thème suivant : « Sécuriser les parcours d'insertion et de formation des élèves sortant du système éducatif ou des ESMS avec un faible niveau de qualification. »

Les CRP sont aussi en lien avec les missions locales et portent parfois des dispositifs d'emploi accompagné qui soutiennent les jeunes vers et dans leurs premiers emplois.

Les Journées de la réadaptation professionnelle 2020 auront pour thème « L'emploi des jeunes ».

Descriptif de l'organisme :

La FAGERH fédère le réseau national de la réadaptation professionnelle, 55 organismes gestionnaires et 161 établissements et services (CRP/CPO/Ueros). Elle publie un annuaire recensant l'offre de réadaptation.

Membre du CNCPH et du réseau européen des centres de réadaptation (EPR), elle représente le réseau auprès des pouvoirs publics, des partenaires institutionnels et privés. Dans ce cadre, elle a signé des partenariats avec des grandes entreprises du secteur public et privé.

www.fagerh.fr



Mohamed AYADI

FIPHFP

Directeur territorial au handicap

Pouvez-vous nous présenter le bilan de l'apprentissage dans les trois fonctions publiques ?

En 2018, la fonction publique a enregistré 14 753 nouveaux contrats d'apprentissage, soit une hausse de 5,2 % par rapport à 2017. La FPT* reste le principal recruteur des nouveaux apprentis de la fonction publique, avec 58 % des entrées en apprentissage (+ 4 points), suivie par la FPE** (37 % des entrées, - 5 points) et la FPH*** (5 % des entrées, stable).

Même s'il est en progression, l'apprentissage dans la fonction publique reste minoritaire à la fois dans la part des personnes recrutées dans la fonction publique (4,8 % de part des bénéficiaires des nouveaux contrats) et par rapport au secteur privé. En effet, 321 000 jeunes sont comptabilisés entre juin 2018 et mai 2019, dont environ 306 000 dans le secteur privé.

Quels sont les enjeux à venir, notamment dans le cadre de l'obligation d'apprentissage à hauteur de 6 % ?

Pour la même période, on enregistre environ 4 000 contrats d'apprentis en situation de handicap, dont seulement 730 dans la fonction publique. Quand on connaît le niveau de qualification des personnes en situation de handicap, il y a un véritable enjeu et une responsabilité pour les employeurs publics d'accompagner la qualification et la montée en compétences des personnes en situation de handicap. Le gouvernement renforce l'accès à l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap, notamment à travers la mise en place de mesures via la loi Avenir. De même, depuis plusieurs années, le FIPHFP prône cet accès à la qualification et met à la disposition des employeurs publics des aides financières incitatives. Un catalogue réunissant l'ensemble de ces aides va paraître afin de mieux aider les employeurs publics.

Descriptif de l'organisme :

L'action du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) vise à permettre à tout agent en situation de handicap de vivre, notamment grâce à l'emploi, sa pleine citoyenneté. Il accompagne les employeurs publics et relève au quotidien le défi de l'égalité dans les domaines de l'emploi et de l'accessibilité.

En 2018, le FIPHFP a financé :

- 17,4 millions d'euros sur la plateforme « e-services » ;
- 51,4 millions d'euros dans le cadre de conventions avec des employeurs publics
- 48,1 millions d'euros au travers des partenariats

*FPT : fonction publique territoriale

**FPE : fonction publique d'Etat

***FPH : fonction publique hospitalière

THALES

Gérard LEFRANC

Thales

Directeur mission insertion

Quel pourrait être le point de vue d'une entreprise sur cette obligation de formation au-delà de 16 ans ?

Dans son environnement proche, une entreprise peut apporter des terrains d'apprentissage, de stages, d'orientation. Pour dépasser le stade de la bonne intention, il est nécessaire de formaliser la relation entreprise et service publique de l'emploi afin de définir un cadre dans lequel le jeune pourra se sentir pilote de son avenir.

Comment passer de cette obligation de formation à l'insertion professionnelle ? Avez-vous un exemple de parcours réussi ?

Ce n'est pas à la fin de la formation qu'il conviendra de se poser la question de l'insertion professionnelle, mais dès le début de celle-ci, à 16 ans. Toute formation devrait correspondre à un projet professionnel concret et accessible. La formation doit également être l'occasion de découvrir le monde du travail, grâce à l'alternance centre de formation/entreprise.

Descriptif de l'organisme :

Thales est un leader mondial de hautes technologies qui façonnent aujourd'hui le monde de demain. Le Groupe propose des solutions, services et produits à ses clients dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace, du transport, de l'identité et sécurité numériques, et de la défense. Avec 83 000 collaborateurs dans 68 pays, Thales a réalisé un chiffre d'affaires de 19 milliards d'euros en 2019. Thales investit notamment dans les innovations numériques - connectivité, big data, intelligence artificielle et cybersécurité -, technologies au cœur des moments décisifs des entreprises, des organisations et des États.

8^{es} RENCONTRES PROFESSIONNELLES DE L'ORIENTATION DES JEUNES HANDICAPÉS

L'OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS : QUELLES PERSPECTIVES

5 OCTOBRE 2020



Contacts CIDJ

Attachée de presse

Isabelle Guérif

Tél. : 01 44 49 12 25 / 06 61 72 12 45

isabelleguerif@cidj.com

te : @IsabelleGuerif

Responsable du programme HandiJeunes

Antoine Cancellieri

Tél. : 01 44 49 12 70 / 06 10 20 90 68

antoinecancellieri@cidj.com

CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse)

101, quai Branly

75740 Paris Cedex 15

www.cidj.com : plus de 750 fiches métiers, des témoignages, des dossiers thématiques sur les études, les métiers, la mobilité européenne et internationale, la vie pratique, les droits, des tutoriels, 250 vidéos, un forum, des offres de job, d'emploi, de contrat en alternance et de stage.

www.cidj.com/handijeunes

Des contenus d'actualité, des articles, interviews, témoignages, vidéos dédiées aux thématiques « emploi » et « études avec un handicap ».

Médias sociaux : Facebook @CIDJParis, Twitter @Le_CIDJ et aussi LinkedIn, Instagram, YouTube.

www.ijbox.fr : la boîte à outils on-line des professionnels de l'orientation, de l'insertion et de l'information jeunesse.

Contacts Onisep

Relations avec la presse

Agnès Loustau

Tél. : 01 64 80 36 15

aloustau@onisep.fr

Cheffe du service handicap

Hélène Legault

Tél. : 01 64 80 37 81

hlegault@onisep.fr

Documentaliste secteur handicap

Claire Magimel

Tél. : 01 64 80 35 02

cmagimel@onisep.fr

Onisep

12, mail Barthélemy-Thimonnier

CS 10450 Lognes

77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

www.onisep.fr : l'info nationale sur l'orientation, les métiers et les formations.

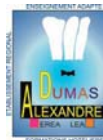
www.onisep.fr/handicap : une rubrique, des actus, des vidéos et une base de données consacrées à la scolarisation et à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap ; une démarche inclusive d'information sur le handicap dans l'ensemble des publications et services de l'Onisep. Le site et l'appli mobile Total Accès : **mobile.onisep.fr/totalaccs**

Les services en ligne de l'Onisep :

www.monorientationenligne.fr : des conseils en ligne par mail, tchat et téléphone.

Médias sociaux : Twitter, Facebook, LinkedIn et Facebook Onisep handicap.

Avec la participation des apprentis des CFA Stephenson et Médéric.



avec le soutien de l'Onisep et des partenaires du programme HandiJeunes du CIDJ



Convention partenariale pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap